

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1060 modifiant la composition de la délégation d'armistice.

n° 1060

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 novembre 1940

Numéro JO  
n° 528 du 30/11/1940

Date du numéro  
30 novembre 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le télégramme du 10 juillet 1940, du Ministre des colonies

**Vu** l'arrêté n° 658 du 21 juillet 1940, nommant une Commission d'armistice, déjà modifié par arrêté n° 689 du 5 août, 793 du 6 septembre et 934 du 17 octobre 1940; Après avis du commandant supérieur des troupes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté n° 9334 du 17 octobre 1940 est modifié comme suit : Articler 1er. La Délégation locale française d'armistice est composée comme suit : — colonel Dupont, président de la Délégation ; — capitaine de corvette Monnot, membre ; — capitaine Huzé, membre ; — lieutenant Souleau, membre ; — lieutenant Muzy, secrétaire.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré communiqué aux intéressés et publié partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**